

**COMPTE RENDU DE SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL/29 SEPTEMBRE 2014**

**PRESENTS : CH.ROCHETTE/G.TROCCARD/Y.ROL/M.LAMOTTE/J.SON/T.BOISSONNET/V.BORONAT**

**D.CHAMPEMONT/C.CORVAL/S.MAGNE/S.PERREAU/MF.RANCUREL**

**PROCURATION DE CHAUDET A BORONAT/DE PERNET A BOISSONNET**

**DEUX DOSSIERS IMPORTANTS CONCERNANT L'URBANISME AVAIENT ETE MIS A DISPOSITION DU CONSEIL MUNICIPAL EN VUE D'ECHANGES EN SEANCE.**

- 1- PLAN LOCAL D'URBANISME : ce nouveau plan imposé par la loi et demandé par le Préfet remplacera le PLAN D'OCCUPATION DES SOLS ACTUEL qui sera caduc au 31 décembre 2015 si aucune démarche n'est entreprise. La Commune a donc engagé la procédure d'élaboration de ce nouveau plan avec un objectif d'application en 2016. Ce plan redéfinira les zones et les modalités de construction dans la Commune ; il concernera donc chacun des administrés et fera l'objet d'information sous forme de réunions publiques et d'enquête publique afin que les administrés puissent être entendus et informés des démarches entreprises**

**ADOPTION PAR 14 VOIX/14 (12 + 2 procurations)**

- 2- PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS : les services de l'Etat, notamment la Direction Départementale des Territoires, ont élaboré et soumis à la Commune un plan mettant en évidence les zones « à risque » soumises aux inondations, avalanches, éboulis... ce plan permettra de prescrire certaines règles de constructibilité dites « de protection » dans des secteurs déterminés ; le Maire informe que les élus ont travaillé sur ce dossier avec les services de l'Etat en faisant valoir les ouvrages de protection réalisés durant ces dernières décennies. Le plan présenté aujourd'hui fait l'objet d'un avis favorable par le Conseil Municipal et sera soumis à la population par voie de réunion publique fixée au 24 octobre à 18H30 en Mairie et d'enquête publique du 27 octobre au 28 novembre 2014. Chacun est invité à s'exprimer sur ce document important pour notre Commune.**

**ADOPTION PAR 14 VOIX/14**

**URBANISME / DOSSIERS :**

**G.TROCCARD Adjointe à l'Urbanisme donne détail des dossiers en cours :**

**LA Rapine : afin de permettre l'accès par le bas à la parcelle D1049 et lui donner ainsi un caractère de constructibilité, la Commune engage les démarches foncières suivantes :**

- Echange d'une partie des parcelles communales D1050 et D1051 contre-partie équivalente de la parcelle D1052, propriété privée,**
- Rétablissement du chemin communal sur partie de la parcelle D1049 appartenant au demandeur de l'aménagement.**

Une servitude de passage pour les réseaux sera stipulée dans l'acte à intervenir.

Le Grivolley : vente d'une parcelle communale au Grivolley du milieu au prix fixé par le Conseil Municipal de 2 euros le m<sup>2</sup>. De même la Commune régularise auprès des propriétaires, par acte administratif, l'emprise de la route en enrobé pour 139 m<sup>2</sup> à l'euro symbolique. Servitude sera créée pour le passage des réseaux – à stipuler dans l'acte à intervenir.

**ADOPTION PAR 14 VOIX/14**

**TAXE D'AMENAGEMENT (ANCIENNEMENT DENOMMEE TAXE LOCALE D'EQUIPEMENT) :** le Conseil Municipal ADOPTE le principe énoncé en 2009 par l'équipe municipale et visant à ne pas augmenter les frais liés aux constructions ; aussi le taux de 3 % en vigueur depuis 2009 est reconduit.

**ADOPTION PAR 14 VOIX/14**

#### **ENVIRONNEMENT :**

**PASTORALISME :** le Maire informe les élus de la motion destinée au Préfet, prise par certains maires et visant à protéger le pastoralisme contre les dégâts occasionnés par le loup.

Conscient de la mise en danger de l'activité d'éleveur en montagne sur la vallée, le Conseil Municipal se prononce sur le soutien à cette motion : LA MOTION EST ADOPTEE A 12 VOIX/14 (2 abstentions S.MAGNE/MF RANCUREL)

**PROGRAMME LEADER MAURIENNE :** le Maire fait part aux élus du programme 2014/2020 destiné à renforcer et organiser le dialogue et les échanges au sein du Territoire et renforcer la coopération avec les territoires voisins en vue de préserver et valoriser nos ressources naturelles dans le massif, cultiver notre identité et notre dynamique locale et construire une gouvernance innovante à l'échelle de Belledonne ; le Conseil Municipal ADHERE AU PROGET EN SE POSITIONNANT SUR LE PROGRAMME LEADER MAURIENNE. ADOPTION PAR 14 VOIX/14.

#### **ECOLES :**

**FORFAIT SCOLAIRE 2014/2015 :** le Conseil Municipal VOTE LA RECONDUCTION du forfait existant à savoir 90 euros réparti comme l'année écoulée à savoir 50 euros/fournitures et 40 euros/dépenses extrascolaires avec possibilité aux enseignants de modifier cette répartition en cas de besoin. En raison des restrictions budgétaires nécessaires, il est précisé qu'aucune autre demande que celles incluses dans le forfait \* ne sera acceptée ;

\*Activités sportives, éducatives ou sorties découvertes hors transport ski et piscine payés directement par la Commune

**RYTHMES SCOLAIRES** : la rentrée s'est déroulée dans des conditions acceptables et le Maire rappelle le travail assidu des élus durant l'été, notamment celui de V.BORONAT, pour cette mise en place.

**PARTICIPATION DE LA COMMUNE AUX FRAIS DE TRANSPORT SCOLAIRE** : le Conseil Municipal ayant adopté le principe de participation aux frais de transport scolaire dont le montant à charge des familles a subi une augmentation très lourde, il confirme sa participation qui sera inscrite au budget primitif 2015 et dont les modalités de calcul restent à définir.

**DEPLACEMENTS INTERVENANT ITALIEN** : le Conseil Municipal VOTE une indemnité de 225 EUROS à titre de déplacements pour l'année scolaire écoulée (1 intervention/semaine sur l'année)

**ENSEMBLE DES DELIBERATIONS PORTANT SUR LES ECOLES ADOPTE A 14 VOIX/14**

**EMPLOI** : le Maire fait part des difficultés rencontrées par les salariés récemment licenciés de la Société SPIREL et de leur demande d'aide financière ; afin de les aider dans leurs diverses démarches le Conseil Municipal VOTE une aide de 500 euros.

**ADOPTION A 14 VOIX/14**

**TRAVAUX** : Y.ROL Adjoint aux travaux et S.PERREAU Président de la Commission font état des divers travaux réalisés depuis la dernière séance notamment des travaux d'enrobé et insiste sur la réelle qualité de l'exécution – ils rappellent la nécessité d'intervenir à l'église pour une révision du système de chauffage (brûleur fuel et cuve à remplacer) ; ils proposent de profiter de cet investissement incontournable pour procéder au raccordement du bâtiment au gaz de ville. Des consultations ont été lancées dans ce sens. MF RANCUREL fait part de son étonnement face aux frais engagés pour ce bâtiment. Le Maire rappelle alors que l'église comme la Mairie ou autre bâtiment communal fait partie du patrimoine communal à entretenir et à préserver.

Y.ROL informe les élus qu'un essai a été réalisé sur l'éclairage public des Etalons visant à limiter les dépenses énergétiques – l'intensité du réseau a été diminuée sur certaines heures de la nuit. Si l'économie s'avère intéressante, l'expérience pourrait s'appliquer à l'ensemble du réseau public communal.

**CABLAGE LA TOUR** : les travaux sont aujourd'hui terminés ; le résultat est concluant dans tous les domaines ; la disparition du poste tour pour un poste de taille réduite est une pleine réussite au centre de ce village. Un avenant de 407.50 euros s'impose et correspond à un aménagement apparu nécessaire durant les travaux sur la partie câblage. Ces travaux envisagés depuis plusieurs années ont été appréciés par l'ensemble des riverains.

**BUDGET 2014** : le montant des lignes budgétaires liées aux amortissements ayant été estimées en avril et après calcul définitif un ajustement s'impose pour ajuster les comptes correspondants ; cet ajustement fait partie des opérations d'ordre et non budgétaires.

### PERSONNEL COMMUNAL :

**POSTE ADMINISTRATIF :** Le Maire rappelle la nécessité de remplacer le dernier agent administratif ayant mis fin à son contrat pour nouvelle orientation professionnelle et propose de recruter sous forme de contrat saisonnier à temps incomplet dans l'attente du prochain budget qui donnera les disponibilités financières de cette ligne budgétaire.

**POSTE TECHNIQUE :** Melle EDHIN sera nommée comme stagiaire au poste de M.TOGNINI au 1<sup>er</sup> octobre 2014. M. TOGNINI a accepté un petit contrat de 6 H/HEB complémentaire à sa retraite pour l'ouverture et fermeture journalière et hebdomadaire de la grille des toilettes publiques et pavoisement des monuments aux morts à l'occasion des cérémonies.

**AJUSTEMENT PRIME :** le Maire DEMANDE qu'une prime de 150 EUROS nets soit attribuée à M.PESENTI Gilbert régularisant ainsi sa situation M.PESENTI assurant désormais le suivi et la gestion de l'unité de traitement arsenic. Cette prime sera affectée dans le cadre de l'indemnité d'administration et de technicité.

**ASSURANCE PREVOYANCE :** une consultation ayant été lancée au niveau européen par le Centre de Gestion et suite à l'obligation pour les Collectivités de mettre aux contrats de « groupe » existant, le Conseil Municipal décide de résilier le contrat en cours et d'adhérer à la compagnie retenue par le Centre. Chaque agent est donc appelé à se prononcer sur son adhésion individuelle.

**DELIBERATIONS ADOPTÉES A 14 VOIX/14**

### ASSOCIATIONS :

Conformément aux différents échanges entre élus au sujet du mode d'attribution des subventions aux associations, il avait été décidé, en séance du 20 juin, de n'attribuer de subvention pour manifestation exceptionnelle qu'après étude du bilan final de la manifestation ; cette première règle a été mise aussitôt en application ; Aujourd'hui, devant le nombre important de demandes de subventions d'organismes et associations extérieures et toujours dans un souci de réduction des dépenses budgétaires, le Conseil Municipal établit la règle suivante (qui pourra évoluer) :

Afin de pouvoir prétendre à une subvention annuelle, l'association demanderesse devra répondre à au moins deux critères sur les trois retenus à savoir :

- Avoir son siège sur la Commune,
- Exercer son activité sur la Commune,
- Qu'au moins la moitié des adhérents soient domiciliés sur la Commune.

TH.BOISSONNET fait part de ses interrogations sur le bien-fondé du versement d'une subvention annuelle pour les associations ayant des fonds disponibles et notamment titulaires d'un compte épargne.

## **ADOPTION DU PRINCIPE A 14 VOIX/14**

### **QUESTIONS DIVERSES :**

**FLEURISSEMENT** : une commission composée de 4 élus est constituée (MF RANCUREL/J.SON/M.CHAUDET) afin d'optimiser au mieux les travaux de fleurissement et d'en limiter le coût.

**STATION VERTE DE VACANCES** : le Conseil Municipal adopte le principe de résiliation à cet organisme, les retombées économiques sur la Commune étant moindres. Le Maire rappelle qu'en son temps cette adhésion avait permis de conserver la licence IV de la Commune

**COUPES DE BOIS** : en cohésion avec les services de l'ONF, la Commune mettra 3 coupes en martelage en vue de leur vente sur 2015. (Y.ROL)

### **DEMANDES DIVERSES (MF RANCUREL)**

- Lac bleu : étudier la possibilité de mettre en place quelques bancs supplémentaires autour du lac
- Pour les services techniques : nettoyer plus régulièrement l'escalier reliant le parking du Vernet du pont au pont sur la RD74
- Manifestation La Mat s'éclate : MF RANCUREL regrette que le Conseil Municipal ait refusé cette manifestation organisée depuis plusieurs années sur la Commune ; le Maire fait part de son souhait de voir les manifestations de ce genre organisées à tour de rôle sur les communes du Canton. Ce dossier sera repris prochainement par les adjoints et la commission « écoles »

**NUITS BLANCHES DU LAC** : suite à la demande du Président du Club des Associations sollicitant la Commune pour son soutien à cette manifestation qui connaît annuellement un grand succès, le Maire demande à la Présidente de la Commission « sports et loisirs » J.SON de suivre le dossier avec la commission concernée.

**PROJET « JARDIN COLLECTIF »** : T.BOISSONNET soumet aux élus une demande portée par les habitants du Grand Miceau et sollicitant un terrain communal en vue de créer un jardin collectif. Ouvert au projet, le Maire propose à TH.BOISSONNET et à Y.ROL d'en étudier la faisabilité.

**FONCTIONNEMENT SEANCES DE CONSEIL MUNICIPAL** : il est rappelé que le compte rendu de séance est établi systématiquement, adressé aux Conseillers et affiché sur les panneaux prévus à cet effet ; il sera, de façon complémentaire, approuvé en début de séance suivante. Cette mesure est adoptée.

